



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 44248

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les distorsions de concurrence constatées par nos agriculteurs avec d'autres pays européens comme des pays tiers. La superposition des réglementations européennes et françaises concernant par exemple l'environnement, les normes sanitaires et commerciales engendre de nombreux décalages qui empêchent la compétitivité des exploitations françaises. Au sein même de l'Europe et encore plus avec les pays tiers, des décalages de réglementation sociale sont observés, les écarts de salaires peuvent ainsi aller de 1 à 17 au sein de l'Union européenne. Il lui demande s'il entend proposer une harmonisation au niveau européen en termes de réglementations environnementales, sociales, fiscales et bancaires permettant d'assurer une équité entre tous les États-membres.

## Texte de la réponse

Les réglementations environnementale et sanitaire sont déjà largement harmonisées au niveau européen. De nombreux textes communautaires concernent directement l'impact de l'agriculture sur l'environnement : directive « nitrates », réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), directive REACH. Dernièrement, une nouvelle législation communautaire relative à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques a été votée par le Parlement européen, visant à atteindre un haut niveau de sécurité d'utilisation des pesticides et à harmoniser les règles de mise sur le marché sur le territoire communautaire. Par ailleurs, la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 2003 a introduit le principe de la conditionnalité des aides qui lie le versement complet des primes PAC au respect par l'agriculteur d'exigences réglementaires européennes, environnementales et sanitaires, et de « bonnes conditions agricoles et environnementales » définies au niveau national. Ce principe a permis d'harmoniser et d'améliorer la mise en oeuvre de la réglementation européenne dans les différents États membres. Enfin, la qualité, la sécurité sanitaire des produits et le respect de l'environnement sont des exigences fortes des citoyens européens. La compétitivité de l'agriculture française et européenne ne peut être défendue au détriment de ces exigences légitimes. Au contraire, ce niveau d'excellence doit devenir un atout pour les produits européens sur les marchés mondiaux. Voilà pourquoi, dans le projet de loi de programmation relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement - projet de loi Grenelle I -, la France s'engage à défendre la prise en compte à l'Organisation mondiale du commerce des exigences environnementales dans les négociations commerciales « afin d'éviter les distorsions de concurrence entre productions nationale et importée en matière agricole ». En ce qui concerne les réglementations sociales et les écarts de salaires constatés au sein de l'Union européenne, il est à noter que la différence de coût du travail n'est pas la seule composante de la compétitivité d'une filière. Les facteurs technologiques et commerciaux permettent des gains de productivité qui peuvent être déterminants. Une étude de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sur les stratégies de gestion de main-d'oeuvre menée dans le secteur des fruits et légumes et remise en décembre 2007 montre que la productivité tant de l'Allemagne que de la France demeure en deçà de celle des Pays-Bas, alors que ce pays recourt moins à la main-d'oeuvre saisonnière et que les salaires y sont élevés. Les Pays-Bas ont réalisé, bien avant les autres pays, une mutation

technologique dans le secteur de l'agriculture axée à la fois sur les technologies de production et les systèmes de commercialisation. Ainsi dans le domaine particulier de la régulation sociale, si une recherche d'harmonisation entre les législations européennes est souhaitable, les agriculteurs français ne doivent pas négliger l'importance d'autres facteurs qui influencent leur compétitivité et focaliser notamment la recherche de productivité sur d'autres éléments, qu'ils soient technologiques ou commerciaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44248

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mars 2009, page 2446

**Réponse publiée le :** 26 mai 2009, page 5121